



Saint Pastour - @Dany Stervinou

Bulletin Intercommunal d'Information *Janvier 2018 - n° 35*

La Lettre *de Lot et Tolzac*

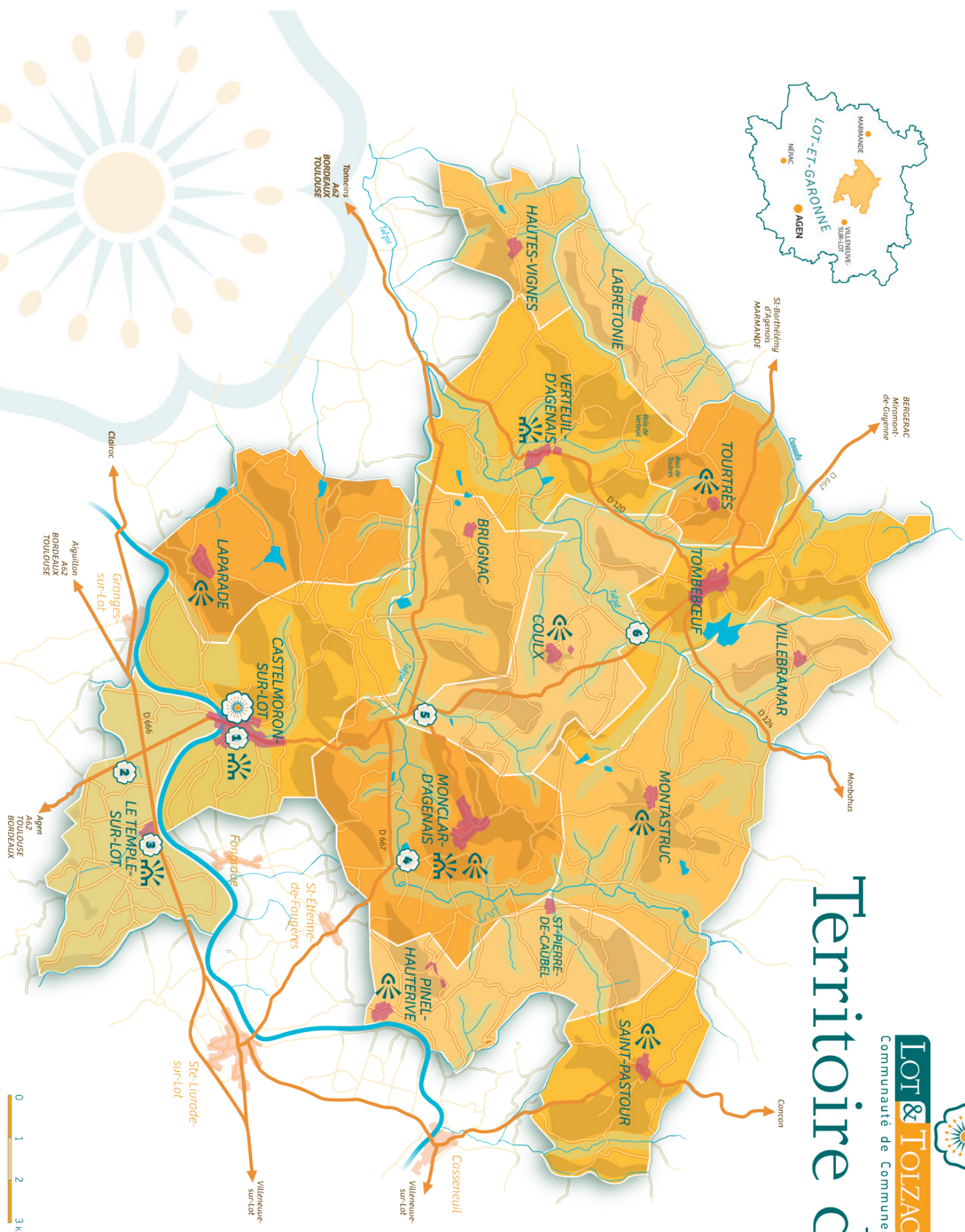
www.lotettolzac.fr

Brugnac - Castelmoron sur Lot - Coulx - Hautesvignes - Labretonie - Laparade - Le Temple sur Lot - Monclar d'Agenais - Montastruc - Pinel-Hauterive - Saint Pierre de Caubel - Saint-Pastour - Tombeboeuf - Tourtrès - Verteuil d'Agenais - Villebramar



LOT & TOUZAC
Communaute de Communes

Territoire de Vie



LÉGENDE

- Communaute de Communes LOT & TOUZAC
- RAM et Cèdre
- Zone d'Activites Economiques
- Office de Tourisme
- Centre de Loisirs
- Dèchèterie
- Services Techniques
- Sites Patrimoniaux
- Points de Vue

LE MOT DU PRÉSIDENT

D. BAECHLER
janvier 2018



On se souviendra de l'élection présidentielle de 2017.

Les partis politiques établis, pétris de certitudes, se sont effondrés comme châteaux de cartes. Ils ont le choix de se reconstruire, l'exercice est compliqué.

En juillet dernier, lors de la première conférence des territoires, le président de la république a indiqué les orientations des relations qu'il souhaite établir avec les collectivités.

Au-delà du constat des fractures territoriales et d'un système en déclin, comme antidote il prescrit notamment le rétablissement de la confiance, de la liberté de s'organiser, de la visibilité.

Une attitude courageuse et responsable reçue avec satisfaction et intérêt par le conseil communautaire, tant de la loi NOTre, il contredit le terme programmé des communautés de communes en dérogation, dont la nôtre.

Malgré ces dispositions, les engagements et reliquats du passé nous offrent pour étrennes la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Il s'agit d'un transfert de responsabilités et de charges à inscrire au programme des communautés de communes qui pourtant plaident pour un élémentaire... la considération.

En 2017, notre communauté de communes a connu un changement au sein de son conseil par application de la loi sur la répartition des sièges. Fidèle à ses engagements et attaché au principe de primauté aux communes, le conseil a privilégié l'accord local qui autorise une représentation des communes plus conforme à l'antérieure.

2017 a vu se finaliser le projet de création du village d'entreprises et d'artisans initié et porté par la commission de développement économique. Une réussite architecturale, une réussite de moyens offerts aux entreprises, une réussite de promotion de notre zone d'activités. Il convient de le remarquer comme il convient de remarquer l'action de la commission environnement quant à la réorganisation de la collecte des ordures ménagères. Une remise en question nécessaire, une décision qui répond aux exigences de la loi TECV (transition énergétique et croissance verte) qui va dans le sens de la maîtrise des coûts et de la responsabilisation.

Pour 2018 : les commissions poursuivront les actions engagées dans leur domaine respectif :

- PLUI, suite et fin, donc opposable au 2^{ème} semestre
- Diagnostic de territoire enfance et jeunesse dans le cadre de la nouvelle convention CAF-MSA
- Diagnostic de territoire pour une politique touristique intercommunautaire
- Déploiement du numérique (fibre)
- Mutualisations
- Equilibres financiers
- Etc...

Au-delà, elles initieront des actions nouvelles au sein d'espaces géographiques, de compétences et de choix qui se précisent (région, département, pays, cdc, commune).

Pour leur fidélité comme pour leur engagement au service de notre communauté de communes, je remercie mes collaborateurs vice-présidents, mes collaborateurs du bureau et du conseil communautaire, je remercie également le personnel administratif et technique ainsi que les personnes qui se sont agrégées au service de tous.

Que l'année qui vient soit pour chacun de réussite et de bonheurs à partager.

Communauté de communes Lot-et-Tolzac

12 avenue de comarque
47260 Castelmoron sur Lot

Téléphone : 05 53 84 82 48

Courriel : cclotettolzac@wanadoo.fr

Site Internet : www.lotettolzac.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 18h

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

La Lettre de Lot-et-Tolzac - I.S.S.N. : 2258-3696

Tirage : 3700 exemplaires

Directeur de la publication : Gérard STUYK - **Rédaction et**

conception : Communauté de communes Lot-et-Tolzac

Crédit photo : Communauté de communes Lot-et-Tolzac, mairies du territoire, CDT 47, URBA2D, Crèche Le Nuage Rose, centre de loisirs Lot-et-Tolzac, Dany Stervinou.

Création et impression : Imprimerie Baudelin

SOMMAIRE

TERRITOIRE DE VIE 2

DÉVELOPPEMENT 4

VOIRIE 7

ENVIRONNEMENT 8

TOURISME 9

JEUNESSE 13

Riche de 15 communes, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac vous présente deux communes à chaque édition du bulletin communautaire. Entrez dans l'histoire du territoire !

Labretonie : terre bretonne en Lot-et-Garonne

La commune de Labretonie tient son nom de « la Bretonnière », un patronyme qui met en avant les origines des premiers occupants du site. En effet, une colonie de Bretons se serait installée dans les environs lors de la construction du château de Bonaguil au XIII^{ème} siècle.

Dès 1217, le village apparaît dans l'histoire. A cette date, il a été saccagé dans le contexte de la croisade contre les Albigeois entreprise par l'Église face aux Hérédiques.

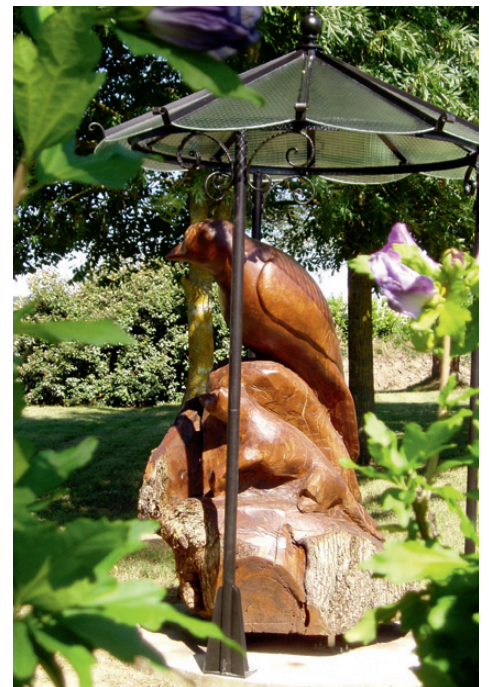
La présence de trois églises paroissiales confirme la place importante occupée par la religion au cours des siècles.

- L'église Saint-Jean : édifiée au XII^{ème} ou XIII^{ème} siècle, elle se situe dans les bois de Saint-Jean. Malgré des travaux au XVII^{ème} et XX^{ème} siècles, elle reste en mauvais état et son cimetière attenant a été abandonné
- L'église Saint-Martin : édifiée au Moyen-âge près du cimetière. Elle fut, en partie, restaurée au XVIII^{ème} siècle. On peut encore y découvrir une croix de mission datée de 1875.
- L'église Saint-Vincent : édifiée au lieu-dit Agassas vers le XIII^{ème} siècle, elle a subi de nombreux remaniements au cours des siècles. Sur la façade ouest s'élève un clocher-mur à une baie destinée à accueillir une cloche. Aujourd'hui, elle est en très mauvais état de conservation, le toit est effondré, il ne reste rien de l'église médiévale.

Depuis 2006, le village accueille une sculpture baptisée « La Pie et l'Hermine ». Cette œuvre de Benoit Potey

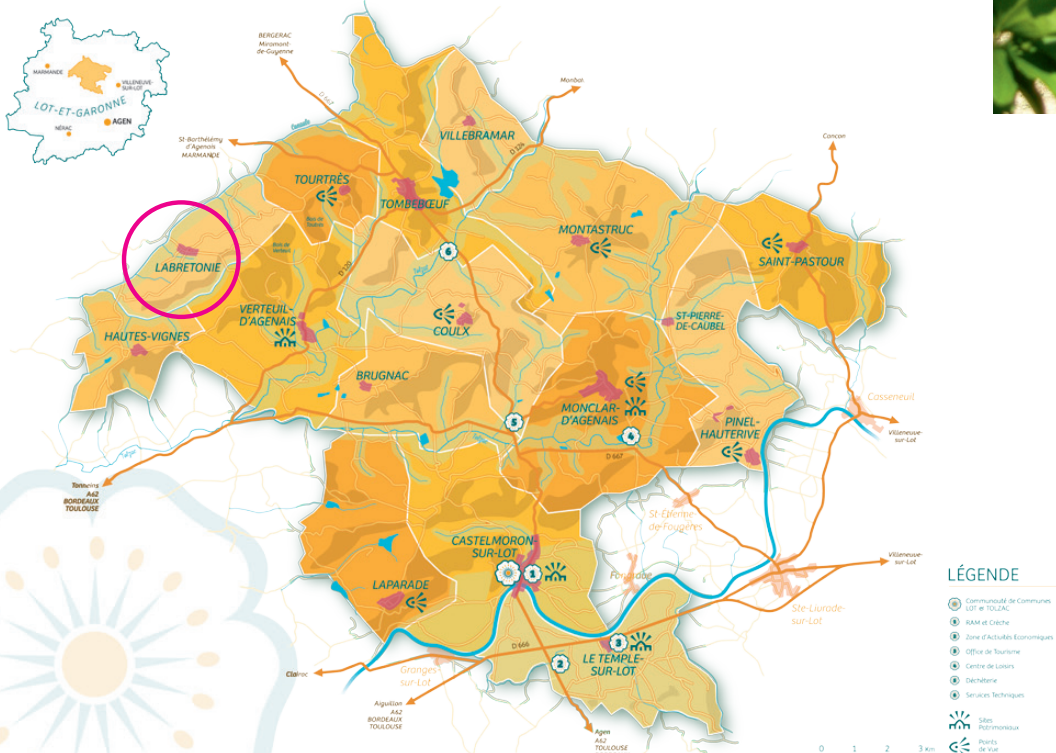
(sculpteur lorrain basé en Ardèche) est née d'une souche de châtaignier de 1 T 600. Sa signification rappelle l'histoire de la commune.

- La pie car Labretonie est formée par la réunion de 3 paroisses : Agassas, Saint Jean d'Agmé et Labretonie ; une agasse en Patois est une pie
- L'hermine symbole de la Bretagne qui doit son nom à la commune.



LABRETONIE

Population : 180 habitants,
Superficie : 1 180 hectares



Montastruc : le village de la colline fortifiée



Le nom Montastruc signifie la colline fortifiée « Mons Strutus », la colline bâtie. Le village de Montastruc a été édifié sur l'emplacement d'un château fort. De ce castrum, il ne reste que les fossés côté sud et deux puits.

En 1218, lors de la croisade contre les Albigeois, une garnison catholique est installée dans le château de

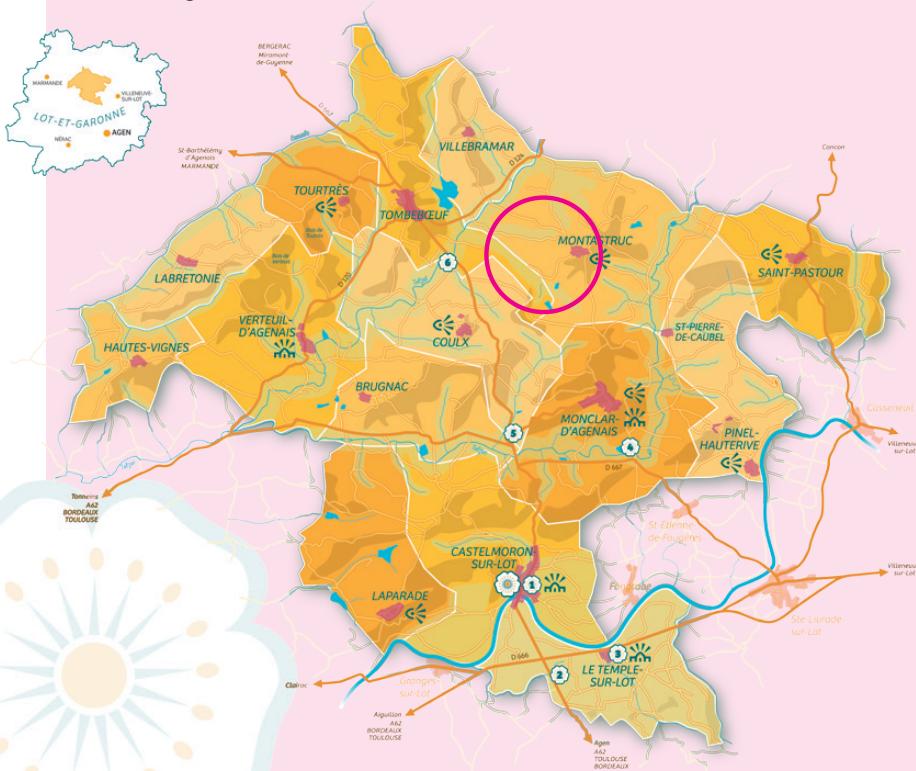
Montastruc. Les rivalités entre Anglais et Français et les religions n'auront de cesse de faire passer les terres d'un camp à l'autre. Par exemple, durant la guerre de cent ans, en 1417, Montastruc est anglaise. Durant les guerres de religion, Montastruc devient une place forte protestante.

Après la Guerre de Cent Ans, la seigneurie devient propriété de la famille Grossoles. Pour leur usage familial, les seigneurs locaux font édifier au XVI^{ème} siècle la chapelle Saint-Georges. Elle sera construite dans l'enceinte du



château et deviendra église paroissiale au début du XIX^{ème} siècle, pendant 40 ans, en remplacement de l'église de Saint-Pierre-de-Cabanes. L'actuelle église, ainsi que le presbytère qui la jouxte, datent du milieu du XIX^{ème} siècle.

Montastruc compte encore des maisons à empilage de poutres. Un édifice remarquable est encore visible à l'Esquirol.



MONTASTRUC

Population : 287 habitants

Superficie : 1 200 hectares

LÉGENDE

- Communauté de Communes LOT et TULAZE
- SAM et CLOÏRE
- Zone d'Activités Economiques
- Office de Tourisme
- Centre de Loisirs
- Déchèterie
- Services Techniques
- Sites Patrimoniaux
- Hameau de Lot

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le site Internet de la Communauté de Communes a déjà 6 ans. Durant le début de l'année 2018, il va faire un petit

lifting pour être plus clair, plus simple, plus intuitif.



LE VILLAGE D'ENTREPRISES ET D'ARTISANS : UNE RÉALISATION AMBITIEUSE MAINTENANT DISPONIBLE !

Par son implantation, face à l'entrée de la zone d'activités économiques au Temple-sur-Lot, le projet réalisé par la communauté de communes Lot et Tolzac donne à la zone une image qualitative, dynamique et moderne. La composition d'ensemble évoque le « Village » avec des bâtiments faisant référence aux typologies familières des granges et hangars à tabac de la vallée.

Les bâtiments Entreprises et Artisans s'implantent sur un

carrefour dont les abords sont aménagés comme un parvis, une « Place » au cœur de la zone d'activités économiques.

Démarré en juin 2016, le chantier s'est achevé en juillet 2017. Le 23 septembre 2017, le Village d'Entreprises et d'Artisans a été inauguré autour d'un marché de l'artisanat en présence des personnalités politiques.

Consécutivement à la réalisation du Village d'entreprises et d'artisans, des espaces sont maintenant disponibles à la location.

Dans le Village Entreprises

- 2 bureaux sont loués par le cabinet d'architectes ARCHI'STUDIO,
- 1 bureau par ODETEC, bureau d'étude technique,
- 1 bureau par STAPPERT France,
- 1 bureau partagé est équipé pour le co-working !
Virginie BULHER écrivain public occupe cet espace en co-working.

Il ne reste donc plus que 2 bureaux à louer !

Location BUREAU 20 m² Tarifs 242.39 € HT

Inclus :

occupation, provision pour charges, entretien des locaux.

Prestations complémentaires :

accès reprographie (7.70 € ht /mois),

accès internet haut débit entreprises 4mg (38 € ht/mois)

Souplesse de location

Occupation espace co-working En open-space dans le hall d'accueil : 1.50 € HT En bureau partagé (2 pers) :

Demi-journée 7 € HT

Journée 12 € HT

Inclus :

accès internet haut débit inclus

accès reprographie en supplément

Location salle de réunion pour entreprises et associations

40 € la demi-journée

70 € la journée

Salle de réunion 12 places, équipée d'une kitchenette, vidéo projecteur, accès internet

Dans le Village Artisans

3 ateliers de 145 m² sont disponibles à la location : 2 ateliers seront prochainement occupés par Daniel HIAS, sellier garnisseur et par l'entreprise familiale O'BOEUF spécialisée dans la découpe de viande.

Entrepreneurs, il ne reste qu' 1 seul atelier à louer !

Location ATELIER de 145 m² au sol Tarifs 538.92 € HT

Inclus : occupation bureau, atelier, sanitaire, mezzanine de stockage, cour extérieure, participation taxes
Frais d'eau et d'électricité à charge de l'entreprise

Ce village permet de mettre en lumière notre zone d'activités économiques et en susciter l'intérêt. Pour preuve, les établissements LABORDE ont fait l'acquisition d'un terrain et l'entreprise de méthanisation ARC BIO

GAZ, a, quant à elle, fait l'acquisition de l'ancienne grange. D'autres entreprises locales ont également manifesté leur désir d'implantation.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOT-ET-TOLZAC (47)

Le cabinet d'étude URBA2D réalise actuellement le règlement et les zonages.

Les cartes des zonages présentés ci-dessous sont consultables en mairies, à la Communauté de communes ou sur le site internet.

Tous les éléments relatifs au PLUi sont consultables sur le site internet dédié :

<https://pluilotetolzac.jimdo.com/>

Où en sommes-nous dans la démarche ?

La phase n°3 du projet de PLUi se termine. Le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (version provisoire) seront disponibles **en mairie sur le site internet** de la communauté début janvier 2018.



Le zonage du PLUi est bien avancé, il se décompose comme suit :

Les zones urbaines à vocation d'habitat

- La zone **U1** est composée d'une **urbanisation ancienne** avec un **bâti** généralement **accolé** et implanté en limite de voirie et correspondant au **centre ancien des villages**.
- La zone **U2** correspond à une urbanisation à dominante pavillonnaire comportant des parcelles desservies par **l'assainissement collectif**.
- La zone **U3** est composée d'une **urbanisation mixte** sur les secteurs d'habitat plus diffus (hameaux).

Les zones urbaines à vocation d'activité

- La zone **UL** est composée d'une urbanisation liée aux **équipements et activités sportives, touristiques et de loisirs**.
- La zone **UX** englobe les **activités industrielles, artisanales, commerciales et de services** (ZA de Gouneau et activités industrielles diffuses).
- La zone **UC** englobe les **activités artisanales, commerciales et de services**

Les zones à urbaniser à vocation d'habitat

- La zone **AU1** assure le **développement préférentiel** de l'urbanisation par des opérations d'aménagement d'ensemble (**lotissement**).
- La zone **AU2** permet des constructions au fur et à mesure de l'équipement de la zone (**découpage parcellaire**)
- La zone **AU0** permet **d'anticiper sur le développement futur** et donc de **planifier le développement urbain** à vocation d'habitat.

Les zones à urbaniser à vocation d'activité

- **La zone AUX** assure le développement préférentiel de l'urbanisation à **vocation d'activité industrielle, artisanale, commerciales et de services** par des opérations d'aménagement d'ensemble.
- **La zone AUC** assure le développement préférentiel de l'urbanisation à **vocation d'activité artisanale, commerciales et de services** par des opérations d'aménagement d'ensemble.
- **La zone AUL** assure le développement préférentiel de l'urbanisation à vocation **d'activité sportive, touristique et de loisirs** par des opérations d'aménagement d'ensemble.
- **Les zones AUX0, AUL0 et AUC0** permettent **d'anticiper sur le développement futur** et donc de **planifier le développement urbain** à vocation d'activité.

La zone agricole

- **La zone A** permet **l'implantation du bâti nécessaire à l'exploitation agricole**.
- **Les habitations** présent en zone A **peuvent évoluer** de manière limitée (extensions et annexes limitées en surface) afin de conserver le caractère rural du territoire.
- **Les changements de destination** sont identifiés sur le territoire intercommunal.

La zone naturelle

- **La zone N** assure la **protection de la ressource biologique, des paysages et des boisements**, en y **interdisant toute nouvelle construction** excepté les équipements d'intérêt collectifs (antennes, ouvrages techniques...) et les travaux nécessaires à la restauration des continuités écologiques. Il s'agit des **boisements** et des **abords des cours d'eaux, des zones humides...**
- **La zone NL** permet l'implantation **d'équipements légers à destination des activités sportives et de loisirs** (aire de jeux, sanitaires...)

Les autres dispositions graphiques

- **Les emplacements réservés** à l'implantation d'équipements publics, de voies et espaces publics...
- **Les éléments du patrimoine à protéger** (pigeonnier, moulins, puits, croix...)
- **Les continuités écologiques** (Trame verte et bleue)
- **Les haies et arbres remarquables** à protéger
- **Les Espaces Boisés Classés**

La concertation publique toujours possible

Rappelons que la population peut formuler ses observations sur **le registre** disponible en **mairie et au siège de la communauté** tout au long de cette démarche d'élaboration du PLUI. **Deux réunions publiques** seront organisées en début d'année 2018 pour expliquer le projet.

GEMAPI

Nouvelle compétence pour la Communauté de communes

Les lois «modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles» du 27 janvier 2014 et «nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)» du 7 août 2015 demandent aux collectivités territoriales et leurs groupements de procéder à des restructurations importantes dans de courts délais.

Dans le domaine de l'eau, la loi NOTRe a renforcé le rôle des communautés d'agglomération et de communes. Ces lois fixent comme objectif de mutualiser certaines compétences au sein des intercommunalités. C'est le cas en particulier de la compétence **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dont la Communauté de communes Lot et Tolzac est obligatoirement compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence comprend les missions définies au sein de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Dès à présent la Communauté de communes est chargée de ces missions sur les différents cours d'eau de son territoire.

- Zoom sur les cours d'eau de notre territoire

Le Lot et ses affluents : Les communes de Castelmoron-sur-Lot, Le Temple-sur-Lot, Laparade et Pinel-Hauterive-St-Pierre-de-Caubel sont riveraines du Lot qu'il nous faut dès

à présent entretenir. Le Lot dispose aussi de petits affluents, la Nauze, le Camuzol.... La Lède, également affluent du Lot parcourt la commune de Saint-Pastour au nord-est du territoire.

Le Tolzac et le Tolzat traversent la quasi-totalité des communes membres de la communauté de communes. Ces deux cours d'eau sont des affluents de la Garonne.

La Canaule, affluent de la Garonne, traverse les communes de Labretonie, Verteuil, HautesVignes, Tourtrès et Tombeboeuf.

Le Dropt, au nord du territoire, affluent de la Garonne, parcourt la commune de Tombeboeuf.

Force est de constater que le territoire de Lot et Tolzac est doté de nombreux cours d'eau. D'ailleurs nous comprenons bien ici l'origine du nom de la Communauté de communes « Lot et Tolzac » !

- La Gemapi en pratique

N'ayant pas les moyens humains et techniques pour assumer ces missions d'entretien, d'aménagement, de prévention, de protection... les élus communautaires ont décidé d'en confier l'exercice au «Pays de la Vallée du Lot», au syndicat «Trec, Gupie, Canaule» et au syndicat «Epi Dropt». Ces syndicats exercent déjà des actions en direction de l'eau et des rivières. L'exercice de cette compétence GEMAPI aura un **coût pour la communauté de communes de l'ordre de 38 000 €** environ en 2018. Les collectivités ont la possibilité de mettre en place une taxe pour financer l'exercice de cette compétence. **Pour 2018, à l'unanimité, les élus communautaires n'ont pas souhaité mettre en place la taxe GEMAPI, cette compétence sera assumée par le budget général sans augmentation d'impôt.**

CONTACT

M. Roger PONSOLE,
Communauté de communes, 06 86 93 35 38
technique@cclt.fr

2017, UNE ANNÉE BIEN REMPLIE

Tout au long de l'année, des travaux de fauchage ont été effectués par les Services Techniques de la Communauté de communes : en avril, les accotements, et à la mi-juin ainsi qu'en novembre les accotements, fossés et talus.

L'entretien des voies communautaires a été réalisé selon le programme établi en début d'année : les enduits, les préparations enduits et les travaux d'assainissement (curage fossé, dérasage accotements) ainsi que des travaux complémentaires suivant les besoins des communes.



La Communauté de communes a réalisé des investissements pour l'achat de matériel de liaison (trois véhicules) ainsi qu'un porteur pour notre bouille à émulsion.

De nouveaux agents ont rejoint l'équipe technique pour les besoins du service ou en accroissement d'effectifs.

VOIRIE

**L'opération
« COMPOSTONS »
continue,
n'hésitez pas
à commander
vos composteurs**

L'OPTIMISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS : UNE ÉVOLUTION DES HABITUDES NÉCESSAIRE !

Depuis début octobre, la collecte des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de communes a été réorganisée en passage en porte à porte ou en bout d'allée, car la qualité du tri était à améliorer.

Nous pouvons déjà constater une forte amélioration de la qualité du tri, ce qui entraîne une diminution des tonnages à enfouir au centre de Monflanquin (-50% d'ordures ménagères) et une hausse significative des flux recyclables collectés (+17,5%) !

- dernier trimestre 2016 : 20 tonnes d'emballages recyclés
- dernier trimestre 2017 : 76 tonnes,
✓ **soit 56 tonnes d'emballages recyclés en plus**

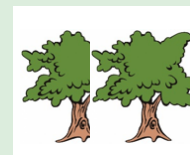
- dernier trimestre 2016 : 498 tonnes d'ordures ménagères enfouies
- dernier trimestre 2017 : 260 tonnes d'ordures ménagères enfouies,
✓ **soit 238 tonnes en moins**

Merci à toutes et à tous pour ce comportement responsable qui contribue à préserver notre environnement et à maintenir les coûts de gestion, dans le respect de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) publiée au Journal Officiel en Août 2015 et dont l'un des objectifs est de réduire les déchets ménagers de 10% d'ici 2020. Pour rappel, la carte des tournées est à votre disposition dans chaque mairie de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac.

Tout le monde a droit à une seconde chance !!!



1 tonne de briques alimentaires recyclée c'est :



= 2 arbres économisés



= 5 mois d'énergie pour 1 personne



= 6 300 bouteilles d'eau de 1.5L

Avenue de Comarque
47260 Castelmoron sur Lot
tél. 05 53 84 82 48 - fax. 05 53 79 90 49
courriel : cclottolzac@wanadoo.fr

Guide du Tri

EMBALLAGES

Plastique Bien vidés

En vrac, vidés et avec bouchon

Aérosol Métal

Bien vidés, inutile de laver

Brique et cartonnets

Bien vidés (inutile de rincer), avec bouchon

VERRE Bien vidés

Bien vidés (inutile de rincer), sans bouchon ni capsule

PAPIER, JOURNAUX, MAGAZINES Sans plastique

ORDURES MÉNAGÈRES

Dans des sacs fermés

COMPOSTAGE

Un doute, une question :
05.53.84.00.33

C'EST À LA DÉCHÈTERIE !

LES HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 14h00 - 17h00
Mercredi et Samedi : 9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h00

CONTACT

Mmes Marjorie BELTRAMIN et Marion DEBET-LESPIAU,
Communauté de communes, 05 53 84 82 48
tourisme@cclt.fr / lespiau.tourisme.cclt@orange.fr

UNE SAISON 2017 TRÈS SATISFAISANTE

En 2017, l'Office de Tourisme a été ouvert du mardi 18 avril au vendredi 13 octobre, soit 142 jours.

Au total, ce sont 3 837 personnes qui ont été accueillies dans les locaux de Le Temple sur Lot, soit 35% de plus qu'en 2016. C'est sur les ailes de saison (avril, mai, juin, septembre et octobre) qu'a été enregistré la plus forte hausse de

fréquentation.

A noter que cette saison, les locaux ont été ouverts 22 jours supplémentaires sur cette période et que les horaires d'ouverture ont également été modifiés : les visiteurs ont été accueillis de 10h à 15 heures (au lieu de 9h-13h les années précédentes).

Des visiteurs au profil similaire à la saison dernière

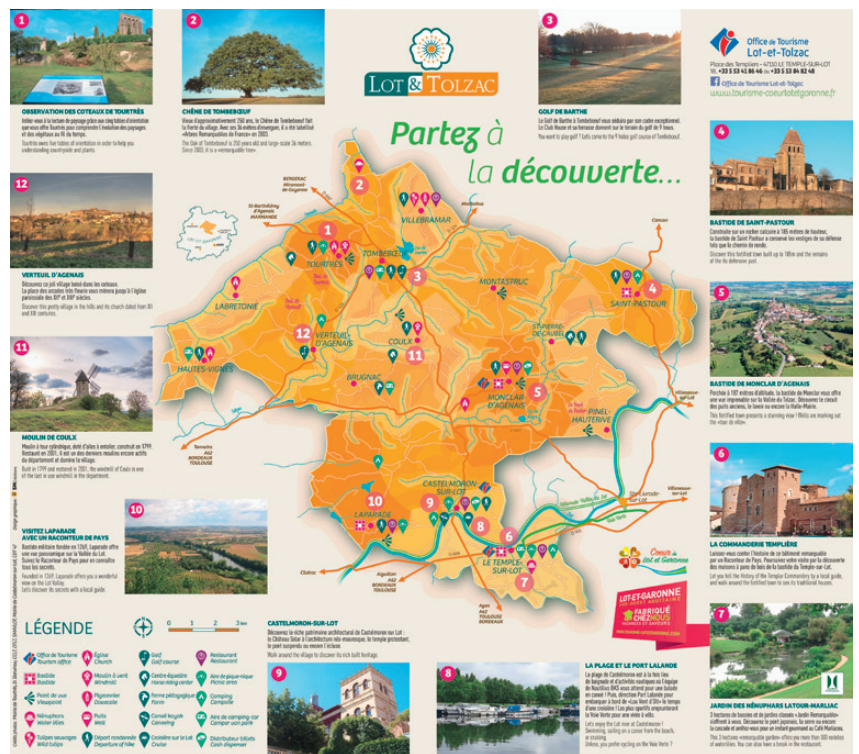
Le profil des visiteurs accueillis à l'Office de Tourisme reste identique d'une année sur l'autre.

20% de visiteurs étrangers sont enregistrés, toujours majoritairement anglais. La 2^{ème} et 3^{ème} place du classement s'inversent cette année, les belges prenant place en deuxième position devant les néerlandais.

Du côté des visiteurs français, la région Nouvelle-Aquitaine est majoritairement représentée, suivie par la Région Parisienne et celle des Pays de la Loire.

Les demandes des visiteurs portent toujours principalement sur le patrimoine (bastides, musées : 30%) et les activités de plein air (20%) dont les activités nautiques représentées sur le Lot-et-Tolzac par Nautilus BKS installé sur la plage de Castelmoron sur Lot. Les expositions présentées tout au long de la saison dans la salle attenante à l'espace accueil de l'Office de Tourisme ont rencontré un franc succès, au même titre que la connexion wifi gratuite proposée à l'intérieur des locaux. Les informations pratiques, principalement des demandes d'orientation liées au Jardin des nénuphars Latour-Marliac, représentent 20% des demandes. Viennent ensuite les informations relatives aux fêtes et manifestations, puis à la gastronomie (fermes découvertes et marchés de producteurs notamment).

L'amplitude d'ouverture en haute saison (9h-18h) ainsi que l'ouverture les dimanches et jours fériés sont très appréciées des visiteurs. La carte touristique de Lot-et-Tolzac présentée pour la première fois cette saison a rencontré un franc succès auprès des visiteurs appréciant de se voir proposer une offre locale et « à portée de main ».



Et du côté de nos socio-professionnels ?

Interrogés au retour des vacances de Toussaint, les socio-professionnels du Lot-et-Tolzac (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités et de loisirs) sont largement satisfaits de leur saison et de sa fréquentation globale.

En effet, à la question « Sur une échelle de 1 à 5, comment évalueriez-vous cette saison 2017 ? », 32% des socio-professionnels ont répondu « plutôt satisfaisante », « très satisfaisante » pour 19% d'entre eux

voire même « encourageante » (19%).

Le profil de clientèle présente sur les sites du territoire est le même que celui observé à l'Office de Tourisme : à savoir majoritairement des familles avec enfants moins de 10 ans (77%) en provenance de Région Parisienne (58%) et de Nouvelle-Aquitaine (52%).

LA TAXE DE SÉJOUR

La règle est simple : « toute nuitée consommée en dehors de son domicile est soumise à la taxe de séjour ». Cette dernière permet ainsi à un territoire de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de ses espaces naturels touristiques dans un but touristique.

Mise en place depuis 2013 sur le territoire de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac, la taxe de séjour a ainsi permis le financement de nombreuses actions :

- en matière d'accueil : la sécurisation du wifi à l'Office de Tourisme, la formation du personnel de l'Office de Tourisme à l'accueil des personnes handicapées ;
- en matière de promotion touristique : la réalisation des documents touristiques à 4000 exemplaires, la promotion du territoire sur la webradio Cool Direct (2016 et 2017), la création d'une carte touristique du Lot-et-Tolzac (2017), la création du site internet de Destination (2016) ;

- en matière d'animation et de valorisation du territoire : la création et l'animation d'un jeu concours estival (2015 et 2017), la mise en place d'apéritifs d'accueil (été 2017). Pour la troisième année consécutive, les élus communautaires ont fait le choix de ne pas modifier les tarifs.

Hébergeurs, retrouvez les tarifs sur le site internet : www.tourisme-coeurlotetgaronne.fr

Il est mis en place une équivalence entre le classement des meublés et leur label. Ainsi, une étoile équivaut à un épi, une fleur et tout autre label.

Seules les quatre types d'exonérations prévues par la loi sont applicables (mineurs, des titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes, des personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaires, des personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 150€ par mois).

Les réductions pour séjour long sont illégales et ne doivent plus être appliquées.

JE SUIS PROPRIÉTAIRE DE MEUBLÉS, DE CHAMBRES D'HÔTES, CE QU'IL NE FAUT PAS OUBLIER

Les obligations d'un propriétaire de meublés :

- déclaration en mairie : souscription au formulaire cerfa 14004*02 (disponible à la Communauté de communes et à l'Office de Tourisme) ;
- remise d'un état descriptif ;
- remise d'un contrat de location meublée qui doit contenir l'indication du prix et des diagnostics techniques (plomb et risques technologiques) ;
- obligation de souscrire à un contrat d'assurance adapté (extension de l'assurance responsabilité civile et habitation dans le cadre d'une prestation commerciale).

Les obligations d'un propriétaire de chambres d'hôtes :

- posséder au maximum 5 chambres pour 15 personnes ;
- déclaration en mairie : souscription au formulaire cerfa 13566*0202 (disponible à la communauté de communes et à l'office de tourisme) ;
- en cas de service de table d'hôtes : suivi d'une formation d'une journée pour être titulaire du permis d'exploitation
- obligation de souscrire à un contrat d'assurance adapté (extension de l'assurance responsabilité civile et habitation dans le cadre d'une prestation commerciale).



Domaine de Rambeau

TERRA AVENTURA : C'EST REPARTI !



Terra Aventura c'est le nom de cette chasse au trésor grande nature (geocaching) surprenante, ludique et addictive que vous avez découverte l'été dernier à Saint Pastour ...!

Pour jouer, il suffit de télécharger l'application gratuite sur un smartphone via Google Play ou App Store ou de se munir d'un GPS et de la feuille de route disponible à l'Office de Tourisme.

Un bilan très positif !

En 2017, ce sont 265 000 «Terr'aventuriers» et 10 000 équipes différentes qui ont joué en Nouvelle-Aquitaine, dont 78% sont des familles avec des enfants entre 7 et 11 ans.

Lancés pour la première année en Lot-et-Garonne, 15 parcours ont vu le jour le 10 juin 2017, dont celui de Saint-Pastour.

Sur ce dernier, 117 commentaires ont été laissés par les équipes sur l'application une fois la cache trouvée. Soit, **562 joueurs en 6 mois** qui ont apprécié la beauté des paysages et des points de vue qu'offre le circuit de 6km autour de la bastide.

Une réelle opportunité de développement touristique

En effet, outre le fait de permettre la valorisation des «pépites patrimoniales» locales à échelle régionale, et de

générer de l'itinérance sur le territoire, l'intérêt est surtout de proposer aux visiteurs une nouvelle offre et une activité touristique innovante et de proximité. (Et qui plus est gratuite et ouverte à tous !)

Sans compter qu'un circuit peut créer des retombées économiques directes chez les prestataires locaux. En effet, 35% des joueurs passent une nuit en dehors de leur domicile lorsqu'ils jouent à Terra Aventura. A noter également que 90% des joueurs envisagent de revenir dans les départements découverts ...

Enfin, il est important de préciser qu'un circuit n'a pas de durée de vie ! En effet, chaque année de nouveaux joueurs découvrent le jeu. Ainsi, l'offre et l'investissement lors de la création d'un parcours sont pérennes.

Et pour 2018 ?

Face au succès rencontré, trois nouveaux départements s'appêtent à intégrer le jeu en 2018 : la Vienne, les Landes et la Gironde.

Sur le Lot-et-Tolzac, un nouveau parcours devrait être créé sur la commune de Laparade valorisant le point de vue sur la Vallée du Lot et l'histoire du village, sur le sentier de randonnée de 3,4km existant.

Pour plus d'information sur le jeu et son univers, rendez-vous sur

<http://www.terra-aventura.fr/>

«LES GITES ET ÉCURIE DU CHEVAL BLANC» À BRUGNAC : UNE OFFRE TOURISTIQUE TRÈS COMPLÈTE



L'histoire de Catherine et Bruno MOULINIER commence en Lot-et-Tolzac en 2010 lorsqu'ils s'installent à Brugnac pour y ouvrir les « Gites et Écurie du Cheval Blanc », et ne cesse de se développer depuis.

Jusqu'en 1996, Bruno est électromécanicien. Puis il fait une école en Bretagne pour apprendre à faire les crêpes, et ouvre ensuite une crêperie à Barcelone (Espagne). Il achète en même temps un local à un ancien maréchal ferrant et monte un restaurant qui deviendra «La Maréchalerie» à Castillonnès. Il revient ensuite en France où il crée «La tour de Pise» à Miramont de Guyenne.

Tous deux cuisiniers de métier, Catherine et Bruno sont restaurateurs à Miramont quand ils se rencontrent. Ils décident de vendre leurs trois restaurants et de s'installer ensemble pour monter des gîtes. Ils achètent la propriété de 3 hectares «Le Râle», qui devient «Les Gîtes et Écurie du Cheval Blanc». Catherine a trois chevaux, ils achètent en 2011 sept hectares supplémentaires pour y monter une écurie. Deux monitrices viennent y donner des cours d'équitation et d'éthologie. Aujourd'hui, ils ont huit chevaux à eux et sept en pension. Après de nombreux travaux, ils possèdent désormais 5 gîtes labellisés Gites de France (trois de 7

places, un de 5 places et un dernier de 4 places). Bientôt, la création d'une salle leur permettra d'accueillir une centaine de personnes pour mariages, fêtes, anniversaires ...

Afin de se diversifier, ils prennent en 2011 une activité agricole : la culture du safran (*crocus sativus*) et plantent 4 000 m² soit 50 000 bulbes. Aujourd'hui, 200 000 bulbes donnent entre 500 et 600 grammes de safran chaque année en octobre. Pour récolter 1 gramme de safran, une personne travaille en moyenne 1h30 avec 350 à 400 fleurs ! Il est d'ailleurs possible à qui le souhaite de venir au moment de la récolte en octobre récolter soi-même son safran !

Catherine est toujours professeur de cuisine au lycée Jean Capelle à Bergerac, et dernièrement, Bruno a décidé de faire partager sa passion pour la cuisine.

Il propose depuis peu des pizzas à emporter réalisées à partir de produits fermiers locaux d'exception. 27 recettes de « Paysas » (pizza du terroir) sont ainsi proposées les mercredis et vendredis soir de 18h30 à 21h sur commande.

A noter qu'en plus de toutes ces activités, Catherine et Bruno proposent également des promenades en calèche et en poney pour les fêtes de Noël mais également pour toute autre manifestation.



CONTACT

Gites & écurie du Cheval Blanc
Catherine & Bruno MOULINIER
Le Râle, 47260 BRUGNAC - 06 08 32 61 10
contact@gitesduchevalblanc.fr - www.gitesduchevalblanc.fr
facebook : @bruno.mouli47

CONTACT

M^{me} Chrystel MASSÉNAT,
05 53 84 78 65 ou 05 53 84 58 44
ram@cclt.fr

UN DIAGNOSTIC ENFANCE ET JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE

Afin d'identifier aux mieux les besoins des familles et des jeunes du territoire, un diagnostic enfance et jeunesse est en cours de réalisation sur le territoire ! Ce diagnostic permettra aux élus et techniciens de la Communauté de communes de renforcer les actions existantes et de définir de nouvelles orientations en direction des familles et des

jeunes.

Le bureau d'études Artisans Conseils a été retenu pour le réaliser. Ce diagnostic de territoire est financé à hauteur de 80% par la CAF ; il sera terminé en juin 2018.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES, PARENTS ET ENFANTS

Zoom sur les matinées d'éveil

Nouveauté : les matinées d'éveil se délocalisent à Tombeboeuf. Tous les 2^{èmes} lundi du mois, de 10h00 à 12h00, l'animatrice du RAMPE vous reçoit dans la salle des associations. Que vous soyez assistante maternelle agréée, garde à domicile ou parents, ces matinées vous sont proposées gratuitement. Ces matinées permettent aux adultes de se regrouper avec les enfants de 0 à 3 ans. Elles sont centrées sur l'enfant, et lui permettent d'être sensibilisé petit à petit à la vie de groupe. Les enfants évoluent autour de jeux libres, de comptines, de rondes, d'activités proposés par l'animatrice du RAMPE.

Le 13 novembre 2017, le RAMPE a fait appel aux services du Ludobus qui est venu avec nombres de jeux divers et variés, adaptés aux tout-petits. Les enfants présents ont pu s'adonner à diverses activités de motricité, des jeux de construction ou d'imitation.

Les matinées d'éveil délocalisées à Monclar, se déroulaient jusqu'à présent à l'école, dans la salle de l'accueil périscolaire. Depuis le mois de septembre, c'est dans les locaux du Centre de loisirs que nous sommes accueillis. Cela nous permet de partager des activités avec le groupe des « petits » du Centre de loisirs qui montrent un réel plaisir à nous recevoir et beaucoup de bienveillance envers les enfants du RAMPE.

Formation des Assistantes Maternelles

Dans le cadre du « Mois des assistant(e)s maternel(le)s », organisé par le réseau des RAM du département, le Relais Assistantes maternelles, Parents et Enfants (RAMPE) de la Communauté de communes Lot et Tolzac (en partenariat



avec les RAM de Prayssas et d'Aiguillon) a proposé une séance de yoga du rire aux assistantes maternelles. Partant du constat que les professionnelles sont soumises de par leur profession à des situations de stress, et qu'il est important de prendre soin de soi pour prendre soin des autres, l'animatrice a souhaité au travers de cette séance, donner aux assistantes maternelles des outils de relaxation.

Permanences administratives :

- Castelmoron/Lot au RAMPE
Lundi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00
Mardi et Jeudi : 13h30-18h00
Mercredi : 9h00-12h00 et 13h30-18h00
- Monclar, Tombeboeuf et Verteuil d'Agenais
le lundi 14h00 à 18h00 SUR RENDEZ-VOUS.

Les matinées d'éveil

- Le mardi et le jeudi de 10h00 à 12h00 au RAMPE (1, chemin des Caillabènes) pour les assistantes maternelles et les familles. Le vendredi de 10h00 à 12h00 pour les assistantes maternelles seulement.
- Le dernier mardi du mois, Centre de loisirs à Monclar (Lieu-dit Magre).
- Le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi du mois, salle des fêtes à Verteuil d'Agenais.
- Le 2^{ème} lundi du mois à Tombeboeuf, salle des associations.



Formation des assistantes maternelles



Une matinée d'éveil à Monclar

Cette année "Le Nuage Rose" a accueilli 45 enfants domiciliés sur 10 communes différentes. En septembre 12 enfants sont entrés à l'école maternelle.

Actuellement, ils sont 33 à fréquenter la structure.

La crèche tient compte des besoins au plus proche des familles en adaptant des contrats d'accueil :

- 12 accueils réguliers à temps complet 4/5 jours par semaine,
- 11 accueils réguliers à temps partiel 3 jours et moins,
- 6 accueils aux horaires variables dans la semaine,
- 4 accueils occasionnels.

Le personnel de la crèche est heureux encore cette année de recevoir des intervenants extérieurs pour animer des ateliers d'activités tels que la peinture avec Corinne VILCAZ, la lecture avec Emilie REMBLIERE sans oublier l'activité musique avec Lucas RIZZOTTI. Ces activités permettent aux enfants de s'exprimer librement, de développer leur imaginaire et également manipuler et jouer avec les instruments proposés. Une nouvelle intervenante, Brigitte MARROT, photographe amateur, nous a fait l'honneur de prendre des photos spontanées des enfants accueillis, dans

les actes de la vie en collectivité. Cette action permettra de réaliser les calendriers de fin d'année.

La sortie au Chaudron Magique est l'occasion pour les 12 enfants qui s'envolent à l'école de saluer les années de crèche.

Les visites ponctuelles organisées pour les 2/3 ans, dès les beaux jours, à la médiathèque et à l'école maternelle permettent une découverte des lieux pour une rentrée plus sereine.

Afin de favoriser l'échange et le lien avec les familles des actions sont proposées comme :

- Les petits déjeuners des parents en décembre.
- Les ateliers des parents en lien avec le RAMPE (Relais des Assistantes Maternelles) qui ont pour thèmes l'éducation et les préoccupations des familles.
- La fête des parents et l'Assemblée Générale au mois de juin qui se termine chaleureusement autour d'un apéritif et d'un repas sous forme d'auberge espagnole.
- Le spectacle des enfants organisé début janvier, en collaboration avec le RAMPE dans la salle Tivoli suivi du verre de l'amitié et de la galette des rois.

Une équipe de professionnelles accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

La sortie au Chaudron magique en images!



CONTACT

Crèche «Le Nuage Rose»
Castelmoron-sur-Lot, 05 53 84 97 38

BON VENT JACQUES

Après 40 ans au service du département du Lot-et-Garonne, Jacques ALICOT a pris sa retraite. Depuis 1996, il était le fer de lance du contrat éducatif local (CEL) à l'échelle de la Communauté de communes Lot et Tolzac. Des actions à destination des jeunes en périscolaire, le développement des écoles de sport dans les clubs, des animations gratuites pendant les vacances scolaires, le partenariat avec le centre de loisirs intercommunal sont autant d'actions menées par Jacques.

Les élus de la Communauté de communes le reconnaissent tous : « nous sommes heureux que Jacques prenne sa retraite, mais peinés qu'il s'en aille ».

La Communauté de communes poursuit toutefois ses actions en direction des jeunes et particulièrement les animations gratuites durant les vacances scolaires. Matthieu



ARCAS (à droite sur la photo) est le nouveau référent pour la mise en place de ces actions.

Bonne route Jacques !

LE PROJET « INITIATIVES JEUNESSE »

La Communauté de communes Lot et Tolzac, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (D.D.C.S.P.P), le conseil départemental et les associations sportives et culturelles de la communauté de communes organisent dans le cadre de l'appel à projet « Initiatives jeunesse » des activités sportives et culturelles pendant les vacances scolaires.

Toutes les activités proposées sont gratuites pour les jeunes âgés de 6 à 15 ans suivant les activités.

L'encadrement est assuré par des intervenants diplômés d'état et les enfants sont couverts par une assurance contractée par la Communauté de communes.

Les programmes sont variés et évoluent en fonction des saisons. Vos enfants pourront pratiquer :

Du VTT, du football, du rugby, du tir à l'arc, du hand-ball, de la pêche, du tennis de table, du théâtre, de la danse, de l'équitation, des percussions, du canoë-kayak, du paddle, du tennis, du golf...

Les programmes sont disponibles dans toutes les mairies de la Communauté de communes et distribués aux

enfants de toutes les écoles primaires ainsi qu'au collège de Castelmoron, 15 jours avant le début des vacances scolaires et ils sont mis en ligne sur notre site internet.

CONTACT

M. Matthieu ARCAS

06 45 59 12 83



UNE NOUVELLE ANNÉE AU CENTRE DE LOISIRS DU LOT ET TOLZAC !

LE MERCREDI

Depuis ce début d'année scolaire 2017/2018, suite aux changements des rythmes scolaires au sein des écoles de la Communauté de communes, le centre de loisirs ouvre de nouveau ses portes le mercredi, toute la journée, de 7h30 à 19h. Pour permettre au mieux l'accueil des enfants, 4 animateurs permanents proposent des activités variées comme des ateliers déco, de la cuisine, ou encore des grands jeux. Les activités sportives sont quant à elles encadrées par un éducateur sportif diplômé.

Les circuits navettes sont maintenus durant les mercredis, avec une prise en charge sur les différents points d'accueil, et sur les points de passage habituels.

De plus, 2 navettes sont mises en place chaque mercredi midi pour récupérer les enfants sur les écoles qui sont restées sur un rythme de 4,5 jours.

La réservation reste toujours de rigueur pour la sécurité de vos enfants, mais la structure et son équipe pédagogique restent tout de même très souples pour accueillir les enfants dont les parents n'ont pas réservé la journée. En effet, l'équipe de direction ne souhaite pas que ce système de réservation soit un frein à l'accueil des enfants inscrits au centre de loisirs.

LES VACANCES SCOLAIRES

Le centre de loisirs du Lot et Tolzac est ouvert sans interruption pendant toutes les vacances scolaires durant l'année, de 7h30 à 19h.

Durant cette période, l'effectif d'enfants augmentant, les animateurs permanents sont rejoints par une équipe d'animateurs saisonniers. De nombreuses activités variées et adaptées sont proposées aux enfants et adolescents venant au centre de loisirs. L'équipe travaille régulièrement

sur la planification des journées, pour proposer de nouvelles sorties toujours plus innovantes aux jeunes tels que des escapes games, balade en péniche sur le Lot, ou encore fabrication de brioches avec la boulangerie de Monclar. Des journées à thème sont organisées pour le plus grand plaisir des enfants (journée plage, journée Happy day...)

De même que pour les mercredis, la réservation reste de rigueur, notamment pour la sécurité des enfants et pour que l'équipe pédagogique puisse prendre en charge les enfants dans les meilleures conditions possibles. Cependant, la souplesse reste toujours une de nos qualités, pour accueillir tout enfant dont les parents n'ont pas pu réserver.

POINT INFOS

Pour toutes informations complémentaires, pour connaître le planning des activités ou pour inscrire votre/ vos enfant(s), vous pouvez d'ores et déjà consulter le site internet du centre de loisirs à l'adresse suivante : **centreloisirs-lotettolzac.jimdo.com**

CONTACT

05 53 41 45 24

(tous les mercredis de 7h30 à 18h30 ou pendant les vacances du lundi au vendredi de 7h30 à 19h)

ou par mail à l'adresse suivante :

contact.centreloisirs-lotettolzac@orange.fr.

Vous également nous joindre sur le site de Casseneuil

au 05 53 49 31 89



Le Trombinoscope



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

L'Administratif



Stéphanie ARNAUD-GRANET, DGS



Viviane FIGUÏÉ, Finances RH



Diane-Sophie GARRAUD,
agent de développement



Marjorie BELTRAMIN,
Animatrice tourisme



Marion DEBET-LESPIAU,
Animatrice tourisme



Chrystel MASSENAÏ,
Animatrice RAMPE

Service voirie et ordures ménagères



Roger PONSOLE,
responsable des services techniques



André FAVRE



Anthony GODEFROY



Charles ANDRAUD



Francis POTIER



Jacques CHIARADIA



Jean-Jacques PREVOT



Jean-Michel BOSC



Joël LAPOUGE



Ludovic SIRBA



Pascal LABORIE



Rémy RIVIERE



Thierry BUTIN